



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

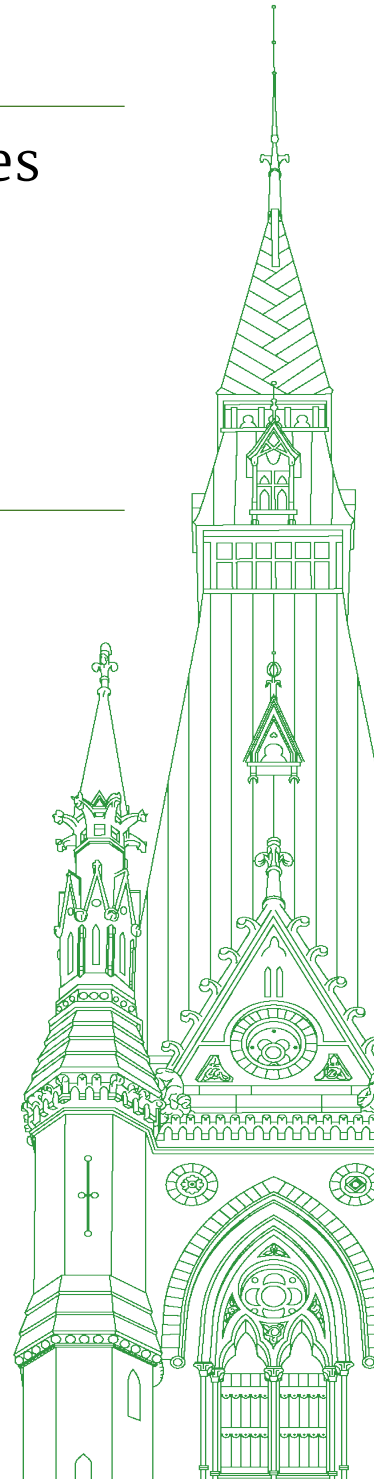
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 114

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 13 juin 2024

Président : M. Ken McDonald



Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 13 juin 2024

• (1655)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): Un peu de silence, s'il vous plaît. Nous reprenons nos travaux.

Je pense que nous avons de la difficulté à établir la communication avec ce témoin. Je ne sais pas si M. Hanley a son numéro de téléphone. Il peut lui téléphoner et lui dire de se brancher.

J'ai pensé qu'une bonne façon d'utiliser un peu de temps serait d'examiner les deux budgets que nous devons approuver.

Le premier budget, qui porte sur l'étude du Budget principal des dépenses 2024-2025, a été envoyé aux membres du Comité mardi. Est-ce que tout le monde a eu le temps de l'examiner? Dans l'affirmative...

Allez-y, monsieur Small.

M. Clifford Small (Coast of Bays—Central—Notre Dame, PCC): Nous sommes en séance publique. Ne sommes-nous pas censés siéger à huis clos pour discuter de ces questions?

Le président: Ce n'est pas une obligation.

M. Clifford Small: D'accord.

Le président: Plaît-il au Comité d'adopter le budget de 500 \$?

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): De quelle étude s'agit-il?

Le président: C'est celle du Budget principal des dépenses 2024-2025.

M. Mel Arnold: D'accord.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Qui reçoit les 500 \$, monsieur le président?

Le président: C'est probablement le coût de cette réunion en particulier.

Le deuxième budget à adopter est pour l'étude des bateaux délaissés et abandonnés, que nous sommes sur le point de commencer. Ce budget a également été envoyé aux députés mardi. Est-ce que tout le monde a eu le temps de l'examiner? Plaît-il au Comité...?

Je vous écoute, monsieur Arnold.

M. Mel Arnold: Je n'ai que quelques questions, monsieur le président. C'est au sujet du coût des repas.

Est-ce le montant qui est réellement dépensé? Est-ce ce que ces collations nous coûtent, ou s'agit-il d'un chiffre élevé indiquant que le budget peut être ajusté jusqu'à cette somme, au besoin?

Le président: Nous avons trois réunions...

M. Mel Arnold: C'est exact.

Le président: ... et trois repas, ainsi que des collations.

M. Mel Arnold: Est-ce qu'il en coûte 500 \$ pour quelques cannettes de boisson gazeuse et quelques plateaux de nourriture?

La greffière du Comité (Mme Geneviève Dubois-Richard): Nous allons avoir trois repas pour l'étude, et d'autres réunions auront des collations. C'est donc 500 \$ par repas.

M. Mel Arnold: D'accord. Dans ce cas, s'attend-on à ce que la réunion soit déplacée à l'heure du repas?

Le président: Elle ne sera peut-être pas à l'heure du repas. Nous économisons de l'argent dans un tel cas.

Allez-y, monsieur Hardie.

M. Ken Hardie: En fait, je parle pratiquement au nom de Mme Barron, parce que je regarde d'où viendra le témoignage, et je vois Vancouver. Il devrait y avoir quelque chose de l'île de Vancouver.

Une voix: [Inaudible]

M. Ken Hardie: Oh, je vois. Il n'y a pas de problème si vous êtes certain que l'île est représentée, parce que c'est vraiment la zone la plus affectée.

Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NP): Ces personnes choisissent probablement de comparaître virtuellement.

M. Ken Hardie: C'est très bien. Je vous remercie...

Le président: Nous parlons du budget.

M. Ken Hardie: Je sais, mais le budget allouait un certain montant à Vancouver. Si nous entendons des témoignages de l'île, nous leur enverrons des casques d'écoute et bien d'autres choses.

Ce que je veux dire, c'est que si vous êtes à l'aise, tout me va. Je suis satisfait.

Le président: Allez-y, madame Barron.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur Hardie.

Je suppose que je devrais apporter une précision.

J'ai supposé, en examinant le budget, que ces personnes se déplaçaient physiquement pour venir ici. Ce sont les témoins que nous avons envoyés. Il y aurait aussi d'autres témoins n'apparaissant pas dans la ventilation des provinces qui comparaitraient virtuellement et recevraient des casques d'écoute, qui seraient également inclus à ce budget.

C'est ainsi que j'ai interprété le budget, mais les témoins viennent tous de l'île de Vancouver. Je suppose, à la lumière de ces chiffres, qu'ils ont tous préféré participer virtuellement. Bien sûr, je mentionne toujours aux témoins qu'ils ont le choix de venir en personne ou de comparaître à distance.

• (1700)

La greffière: C'est une estimation. Je préfère évaluer un nombre suffisant de personnes qui comparaitront et de casques d'écoute plutôt que de faire un budget supplémentaire à la fin de l'étude. Cela ne veut pas dire que nous allons consacrer tout cet argent à l'étude.

Mme Lisa Marie Barron: À titre de précision, devrions-nous alors inclure ici une estimation de ceux qui viennent de l'île de Vancouver et pas seulement de Vancouver? Pour atteindre l'île de Vancouver, il faut bien sûr traverser un étang de plus depuis Vancouver.

La greffière: C'est vraiment une estimation. Si les témoins viennent de l'île de Vancouver et que personne ne vient du Québec, disons, nous pouvons prendre cet argent pour rembourser ces gens. Ce n'est qu'une estimation de l'endroit d'où les gens pourraient venir. Cela ne veut pas dire qu'il faudra déboursier cette somme pour tout le monde qui témoigne en personne.

Le président: Allez-y, monsieur Arnold.

M. Mel Arnold: Merci.

J'ai d'autres questions sur la ventilation des témoins qui figure dans le budget.

Je vois trois personnes d'Iqaluit et trois du Nunavut. Lorsque nous avons vérifié l'inventaire des épaves, des navires abandonnés ou dangereux de la Garde côtière canadienne, nous avons constaté qu'il n'y en avait pas dans ces territoires. Je me demande pourquoi nous avons six témoins d'une région où aucun bâtiment abandonné ou épave ne figure sur la liste de la Garde côtière.

Le président: Madame Barron, voulez-vous répondre à cette question?

Mme Lisa Marie Barron: Je vous remercie, monsieur le président. Je peux y répondre en partie.

Une chose que je sais, c'est qu'il y a des navires abandonnés dans l'Arctique, et c'est pourquoi nous avons inclus cet océan dans l'étude elle-même. Ils sont différents. J'en ai des photos. Ce sont de gros cargos qui ont été abandonnés.

C'est une bonne question de savoir pourquoi ils ne figurent pas sur la liste des navires abandonnés. Je pense qu'il serait bon de le demander lorsque nous approfondirons l'étude.

Pour ce qui est de la ventilation d'Iqaluit et du Nunavik, je ne sais pas comment ces chiffres sont ventilés et pourquoi ils le sont de cette façon. Encore une fois, je pense que c'est simplement fondé sur une estimation. Je n'ai aucun contrôle là-dessus.

À titre d'information, monsieur Arnold, il y a des navires abandonnés dans l'Arctique.

Le président: C'est à vous, monsieur Arnold.

M. Mel Arnold: Je remercie la députée Barron d'avoir précisé qu'elle croit que l'inventaire de la Garde côtière est incorrect ou inadéquat. Ce sera intéressant à voir.

Je vais maintenant demander à la greffière de distribuer aux autres membres du Comité la liste des témoins qui a été soumise.

Le président: Je suis sûr que nous pourrions la faire parvenir à tous les membres du Comité.

Je vous écoute, madame la greffière.

La greffière: Je veux simplement ajouter que je n'ai pas reçu de témoins pour l'Arctique, de sorte que mes estimations sont vraiment approximatives. Je n'ai pas vraiment... J'ai indiqué Iqaluit et le Nunavik parce que ces endroits sont dans l'Arctique, mais les personnes viennent peut-être d'ailleurs, et je ne savais pas d'où.

Le président: Comme la greffière l'a dit, je pense qu'elle voulait simplement s'assurer de ne pas avoir à revenir pour un budget supplémentaire. Cela ne veut pas dire que nous allons dépenser ce montant. Il se peut que nous dépensions davantage et que nous devions demander un budget supplémentaire avant la fin de l'étude, mais nous devons trouver un terrain d'entente pour commencer.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: D'accord. C'est adopté.

Nous devons maintenant suspendre la séance pour accueillir notre témoin.

• (1705)

(Pause)

• (1705)

Le président: Reprenons.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 16 juin 2022, le Comité reprend son étude sur la viabilité de la population des stocks de saumon du Yukon.

Nous accueillons l'honorable Nils Clarke, ministre de l'Environnement du gouvernement du Yukon, qui témoigne sur Zoom.

Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui, monsieur. Vous aurez jusqu'à cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

L'hon. Nils Clarke (ministre de l'Environnement, Gouvernement du Yukon): Merci beaucoup, monsieur le président.

Avant de commencer, je tiens à souligner que je participe virtuellement depuis Whitehorse, la capitale du Yukon, et le territoire traditionnel de la Première Nation de Kwanlin Dün et du Conseil des Ta'an Kwäch'än.

Les Premières Nations du Yukon sont les gardiennes de l'environnement naturel du territoire depuis des temps immémoriaux. Nous sommes conscients des énormes répercussions que le déclin du saumon du fleuve Yukon a eues sur la pêche de subsistance, la culture, l'alimentation, la sécurité et les pratiques traditionnelles de ces peuples.

Je reconnais également que, depuis des années, les Premières Nations du Yukon ont volontairement réduit ou cessé la pêche de subsistance du saumon pour aider les espèces à se rétablir et, espérons-le, pour assurer aux générations futures de pouvoir pêcher le saumon sur le territoire.

Les faibles taux de retour observés sur la rivière Porcupine ont récemment incité la Première Nation Vantut Gwitchin à interdire complètement l'utilisation de filets maillants pour des espèces comme la lotte, le corégone et le brochet. Nous nous attendons à ce que d'autres Premières Nations du territoire imposent ce genre d'interdictions afin de réduire le risque de prises accessoires de saumon dans ces filets. Si ces interdictions se généralisent, nous nous attendons à ce que la pêche de subsistance nécessaire se déplace vers les lacs d'eau douce.

Les gens de notre gouvernement réagissent à ces faits nouveaux en envisageant de nouer des partenariats avec les Premières Nations du Yukon pour trouver d'autres options de pêche de subsistance afin de préserver les pratiques traditionnelles, la culture et la sécurité alimentaire.

Depuis 2017, la restauration et le rétablissement du saumon du fleuve Yukon font l'objet de revendications conjointes par le gouvernement et les Premières Nations du Yukon lors de nos missions annuelles des Journées du Yukon à Ottawa. L'importance de ces efforts communs pour défendre l'espèce, qui sont déployés par les gouvernements et d'autres partenaires de cogestion continue d'être un thème dans mes discussions avec les gouvernements des Premières Nations du Yukon et d'autres partenaires.

Lors d'un récent Forum du Yukon, pendant une réunion des Premières Nations et du gouvernement du Yukon, les parties ont suggéré la nécessité d'une stratégie intergouvernementale afin de favoriser la collaboration et l'harmonisation entre les partenaires de cogestion canadiens entourant le rétablissement du saumon quinnat du fleuve Yukon. À titre de ministre de l'Environnement, je communiquerai avec mes homologues des gouvernements des Premières Nations du Yukon pour élaborer cette stratégie intergouvernementale. La discussion sur la stratégie en est encore à ses balbutiements, mais nous espérons pouvoir réunir le gouvernement du Yukon et les dirigeants des Premières Nations du territoire pour l'élaborer dans les mois à venir.

J'aimerais terminer en saluant l'accord récemment signé par Pêches et Océans Canada et le gouvernement de l'État de l'Alaska concernant le rétablissement du saumon quinnat dans le bassin de drainage du fleuve Yukon. Le gouvernement du territoire a été heureux de constater que l'accord accorde la priorité aux connaissances traditionnelles et locales afin de mieux comprendre les causes du faible nombre de saumons quinnats, tout en ordonnant au Comité du fleuve Yukon d'élaborer un plan de rétablissement pour orienter la voie à suivre.

Nous savons que l'accord ne tiendra pas pleinement compte des raisons du déclin du saumon et que nos gouvernements continueront d'avoir un rôle à jouer en favorisant le rétablissement du saumon et en protégeant les possibilités de pêche de subsistance. J'espère que grâce à la collaboration continue du gouvernement du Canada, du gouvernement du Yukon, des gouvernements des Premières Nations et d'autres partenaires de cogestion, nous pourrons continuer de jeter les bases d'un long rétablissement du saumon du fleuve Yukon.

Enfin, je tiens à souligner que je serai à Ottawa plus tard ce mois-ci pour assister à la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, où la conversation sur la protection des espèces en péril, comme le saumon, se poursuivra.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de faire une déclaration préliminaire.

• (1710)

Le président: Je vous remercie.

Nous allons passer aux questions.

Commençons par M. Arnold, qui a tout au plus six minutes.

M. Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Monsieur Clarke, je vous remercie d'être ici. Je suis ravi d'entendre votre point de vue depuis le territoire où cela se produit.

En gros, comment les choses se sont-elles détériorées à ce point? Comment se fait-il que les chiffres soient si bas?

Évidemment, il ne s'agit pas seulement d'un résultat à court terme. Comment les saumons en sont-ils arrivés là?

L'hon. Nils Clarke: Merci, monsieur le président.

À titre de précision, combien de temps ai-je pour chaque réponse, environ?

M. Mel Arnold: Je n'ai que six minutes en tout.

L'hon. Nils Clarke: D'accord, vous avez six minutes. Je vous remercie.

Le déclin du saumon du fleuve Yukon ne peut être attribué à une seule cause. Il découle plutôt de multiples facteurs qui touchent à la fois les milieux marins et d'eau douce.

Dans le milieu marin, le saumon du fleuve Yukon se livre à une concurrence féroce pour les ressources contre le saumon d'écloserie étranger. De plus, il doit composer avec les changements de la température des océans et la mortalité due aux prises accessoires attribuables à la pêche maritime dans le Pacifique Nord.

Si les saumons survivent à ces défis en mer, ils rencontreront d'autres difficultés dans l'eau douce. Lorsqu'ils entament la plus longue migration au monde dans un état affaibli, ils font face à des menaces liées à l'augmentation de la température des rivières, à la pêche en Alaska, aux barrières migratoires...

M. Mel Arnold: Je vais vous interrompre ici, monsieur Clarke.

L'hon. Nils Clarke: D'accord, monsieur.

M. Mel Arnold: Avec tout le respect que je vous dois, il semble que ce soit une réponse préparée. Puis-je vous demander de fournir cette information par écrit au Comité afin que nous puissions gagner du temps et vraiment aborder les points clés qui, selon vous, sont la raison pour laquelle les choses se sont détériorées à ce point?

L'hon. Nils Clarke: Merci, monsieur le vice-président.

En fin de compte, ce sont les raisons. Je suis sûr que vous avez entendu la même chose des autres témoins qui ont fourni des réponses, comme la cheffe Frost, la cheffe Nicole Tom, Tim Gerberding, Brady Mayes et Bryce Bekar. Ces personnes sont issues de diverses Premières Nations, et Bryce Bekar représente la Yukon Fish and Game Association...

M. Mel Arnold: D'accord. Je vais donc être un peu plus direct.

L'hon. Nils Clarke: Merci.

M. Mel Arnold: Est-ce l'inaction du gouvernement territorial du Yukon, du gouvernement canadien, du gouvernement américain ou de tout autre gouvernement qui a mené en tout ou en partie à cette situation?

L'hon. Nils Clarke: En dépit de votre affirmation selon laquelle j'ai préparé des réponses, ce sont tout de même les raisons du déclin.

Je pense que le plus grand défi récemment a été que la pêche de subsistance du côté américain, entre Eagle et Nome, est essentiellement interprétée comme étant la pêche au saumon dans une certaine mesure, et elle a été assez importante.

En fin de compte, j'ai rencontré le commissaire Vincent-Lang de l'État de l'Alaska, qui est responsable des pêches et de la faune, et il y a maintenant une entente pour essayer d'atteindre un passage de 70 000 poissons à Eagle, de l'Alaska vers le Yukon. En 2023, 15 304 saumons quinnats du fleuve Yukon sont entrés au Canada, ce qui est bien loin de l'estimation avant la saison de 26 000...

M. Mel Arnold: D'accord, je pense que je comprends où vous voulez en venir...

L'hon. Nils Clarke: D'accord.

M. Mel Arnold: Il y a peut-être eu des prises excessives du côté américain. Savez-vous s'il y a eu des échanges diplomatiques entre le ministre fédéral des Pêches et son homologue américain à ce sujet, ou est-ce que tout a été fait par les représentants du Yukon?

• (1715)

L'hon. Nils Clarke: Je ne suis pas au courant de discussions en cours. Je sais qu'il y en a entre le MPO et le gouvernement fédéral, mais il y a maintenant le Sous-comité du saumon du Yukon. Il y a maintenant une entente pour limiter les prises de saumon pour un cycle complet de sept ans afin d'essayer d'atteindre un objectif d'échappées de 70 000 poissons. Je sais que...

M. Mel Arnold: D'accord, je vais demander...

L'hon. Nils Clarke: ... les Alaskiens...

M. Mel Arnold: Nous sommes au courant de l'entente du Yukon qui a été signée récemment.

L'hon. Nils Clarke: D'accord.

M. Mel Arnold: Très rapidement, parce qu'il nous reste une minute, qu'avez-vous appris au sujet des répercussions ou de l'efficacité du Traité sur le saumon du Pacifique à l'égard de la viabilité du saumon du fleuve Yukon, en particulier en ce qui concerne le traité et ses effets sur les pêches canadiennes?

L'hon. Nils Clarke: Je sais que beaucoup de fonds ont été consacrés à la côte Ouest de la Colombie-Britannique. Je sais qu'au gouvernement, notre premier ministre et moi-même demandons instamment au gouvernement fédéral de réaffecter une partie des fonds qui ont été fournis précisément pour la restauration du saumon en Colombie-Britannique aux efforts de restauration du fleuve Yukon, et ces discussions se poursuivent. Nous savons que ce n'est pas un financement négligeable qui a été fourni pour permettre le rétablissement du saumon de la Colombie-Britannique.

Il est vrai que ces discussions sont en cours, mais pour conclure — je sais que vous avez terminé et je vous remercie de vos questions —, nous faisons preuve d'un optimisme prudent, compte tenu des concessions qui ont été faites par nos amis et voisins de l'Alaska en ce qui concerne la préservation du cycle de sept ans du saumon et l'augmentation de l'objectif d'échappées à 70 000.

M. Mel Arnold: Merci.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Hanley pendant six minutes maximum. Allez-y, je vous prie.

M. Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci, monsieur le ministre.

Je suis heureux de vous voir, monsieur Clarke.

L'hon. Nils Clarke: Moi aussi.

M. Brendan Hanley: Je suis également heureux d'avoir un aperçu du Yukon à travers les fenêtres derrière vous.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que M. Arnold. Nous avons entendu parler de l'importance du cycle complet de sept ans de moratoire. Toutefois, bon nombre de témoins ont déclaré qu'il s'agissait d'un début et non d'une fin, et que cette mesure n'est pas suffisante à elle seule.

J'ai été heureux de vous entendre parler de la stratégie intergouvernementale. Peut-être pourriez-vous me parler un peu plus de votre vision en tant que ministre du rôle du gouvernement du Yukon dans la protection et la reconstitution des stocks de saumon et de la stratégie intergouvernementale.

L'hon. Nils Clarke: Merci, monsieur Hanley.

Nous pourrions entreprendre diverses initiatives. De mon point de vue, le gouvernement du Yukon et mon ministère souhaitent être plus proactifs sur le terrain.

Je peux vous donner quelques exemples de la direction que nous prenons. Le ministère de l'Environnement est en faveur de l'instauration d'une éclosérie de conservation au Yukon, et nous poursuivons les discussions avec Pêches et Océans Canada et les Premières Nations du Yukon afin d'apporter notre soutien au besoin.

Le personnel du ministère de l'Environnement a rencontré la Première Nation Kwanlin Dun, qui est la plus grande Première Nation du Yukon et qui se situe surtout dans la région urbaine de Whitehorse. Nous nous sommes rencontrés le 11 septembre 2023 pour discuter de la façon dont le ministère peut soutenir le processus de création d'un nouveau centre d'intendance du saumon de la Première Nation Kwanlin Dun, qui comprendra une étude de faisabilité d'une éclosérie de conservation menée par cette dernière. Nous continuerons à travailler avec cette nation et à offrir notre soutien dans le cadre de ce projet. Nous attendons avec impatience les prochaines étapes nous aussi.

M. Brendan Hanley: Merci, monsieur le ministre.

Je vais faire comme M. Arnold et vous demander de nous envoyer le reste par écrit si possible, car j'aimerais changer de sujet et il me reste peu de temps.

• (1720)

M. Brendan Hanley: Certains témoins — et j'ai assurément eu vent de beaucoup d'inquiétudes — ont parlé de l'interaction entre l'extraction des ressources et l'habitat du saumon. Que pensez-vous de cette interaction à titre de ministre de l'Environnement?

L'hon. Nils Clarke: Merci, monsieur Hanley.

J'ai des notes assez exhaustives à ce sujet, mais je vais essayer de vous donner une vue d'ensemble de la situation relativement rapidement.

Au cours de l'évaluation environnementale, le gouvernement du Yukon, le MPO et les organismes décisionnels examinent les projets d'exploitation des placers et leur impact sur le saumon et son habitat. Les deux paliers de gouvernement consultent les Premières Nations concernées afin de minimiser les impacts de ces projets sur le saumon et d'autres pêcheries avant la phase d'octroi de licences par l'Office des eaux du Yukon.

Au cours de la phase d'octroi de permis, l'Office des eaux du Yukon examine le système de gestion de l'habitat du poisson en lien avec l'exploitation des placers du Yukon, ainsi que les conditions relatives aux dérivations, à la décantation et aux normes de rejet des sédiments en suspension et décantables de chaque crique. Si un projet d'exploitation de placers est autorisé après l'évaluation et les examens réglementaires, nous instaurons des programmes de surveillance dans le cadre du système de gestion de l'habitat du poisson pour veiller à atteindre les objectifs de ce système.

Le système de gestion de l'habitat du poisson vise à protéger le poisson et son habitat tout en soutenant une industrie de l'exploitation des placers durable. Ce système de gestion est une exigence du MPO et est appliqué conjointement avec le bureau des inspections et du suivi de la conformité du gouvernement du Yukon.

Le Yukon reste déterminé à continuer d'administrer le système de gestion de l'habitat du poisson en lien avec l'exploitation des placers au Yukon de concert avec le MPO.

M. Brendan Hanley: Merci. Je crois qu'il me reste environ une minute.

Vous avez parlé d'écloseries de conservation. Là encore, nous avons entendu parler du potentiel de restauration des écloseries. Il y a différentes interprétations et différents types d'écloseries, mais je sais que les écloseries de conservation suscitent beaucoup d'intérêt sur le territoire.

Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur l'idée, la vision et les plans d'une écloserie de conservation dans le fleuve Yukon?

L'hon. Nils Clarke: Merci.

Je suis conscient qu'il me reste probablement moins d'une minute pour vous répondre, mais j'aimerais réitérer que nous avons eu des discussions fructueuses avec la Nation Kwanlin Dün.

Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont rencontré les 14 Premières Nations du Yukon. Notre territoire compte 11 Premières Nations autonomes et 3 non autonomes. Nous estimons qu'environ la moitié des nations sont pour les écloseries, mais quoi qu'il en soit, nous avons entendu clairement qu'il faut faire quelque chose, parce que le saumon du fleuve Yukon risque de disparaître. Sa disparition serait absolument dévastatrice pour tous les Yukonnais, en particulier pour les Premières Nations du Yukon, qui sont ici depuis des temps immémoriaux.

Le président: Merci, monsieur Hanley.

Nous allons maintenant passer à Mme Desbiens pendant six minutes maximum. Allez-y, je vous prie.

[Français]

Mme Caroline Desbiens (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, BQ): Bonjour, monsieur le ministre. C'est toujours un plaisir de vous recevoir.

Comme je viens du Québec et que je représente les intérêts de cette province dans le domaine des pêcheries, j'aimerais savoir si

vous discutez ou communiquez avec votre homologue québécois au sujet de la pêche et des problèmes relatifs au saumon du Québec.

[Traduction]

L'hon. Nils Clarke: Merci beaucoup de la question, vice-présidente Desbiens.

Je suis assurément ouvert à entendre les expériences de mes homologues québécois. Je dois dire que je n'ai pas personnellement eu beaucoup de réunions avec eux, mais notre ministère et moi-même sommes ouverts à l'échange d'expériences et de solutions possibles pour progresser en matière de restauration. Je suis conscient du fait que les conditions au Québec pourraient très bien s'apparenter aux nôtres.

Merci beaucoup de cette suggestion. Il est bien sûr important d'entendre, de traiter et, espérons-le, d'utiliser certaines des expériences de nos collègues et amis d'un peu partout au pays.

• (1725)

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Je vous remercie.

Vos propos sur cette question sont très intéressants.

Nous n'avons pas nécessairement les mêmes problèmes, au Québec. La pêche est différente, mais il y a certainement des points que nous avons en commun et que nous pouvons considérer ensemble.

D'autres témoins ont parlé d'intensifier la collaboration avec les États-Unis pour mettre en place un mécanisme plus efficace et plus énergique afin de lutter non seulement contre les changements climatiques, mais aussi contre les effets de la surpêche. Il y a en effet un problème lié à la surpêche et aux prises accessoires. On a l'impression que l'histoire se répète.

Maintenez-vous des communications avec les États-Unis? Des mesures ont-elles été prises récemment à cet égard?

[Traduction]

L'hon. Nils Clarke: Je crois avoir abordé le sujet en réponse à une question du vice-président Arnold.

Je peux confirmer que le gouverneur de l'Alaska, Michael Dunleavy, est venu à Whitehorse avec trois de ses commissaires en février. Le commissaire aux transports et le commissaire aux poissons et au gibier étaient présents. C'était la première réunion en personne entre l'Alaska et le Yukon depuis plusieurs années.

Nous avons discuté des infrastructures, du saumon du fleuve Yukon, et de divers autres sujets. C'est à ce moment-là que le commissaire Vincent-Lang m'a fait savoir qu'ils étaient tout à fait contre ces restrictions, malgré les préoccupations et les critiques des villages des Premières Nations d'Alaska situés entre Eagle et Nome, dont j'ai parlé plus tôt. Ils estimaient que ces restrictions allaient à l'encontre des droits de pêche des Autochtones en Alaska, mais étaient d'accord que nous devions conclure cet accord pour tenter d'atteindre les 70 000 poissons passant par Eagle, en Alaska. Ce chiffre ne s'élevait qu'à 15 000 l'été dernier.

Ma réponse à votre question est donc oui. Nous organisons des réunions avec nos homologues d'Alaska. J'en ai rencontré certains par Zoom. J'ai rencontré le commissaire Vincent-Lang en personne, et j'ai également eu des rencontres avec d'autres commissaires. Bien que nous ne soyons pas dans le même pays, l'Alaska est un partenaire extrêmement important. Plus nous discutons avec nos homologues de l'Alaska en personne ou par Zoom, plus nous aurons de chances d'éviter que le saumon du fleuve Yukon disparaisse.

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Si je comprends bien, les États-Unis manifestent un certain intérêt envers ce sujet. Vous êtes donc proactif et à la recherche d'une solution.

Est-ce cela?

[Traduction]

L'hon. Nils Clarke: Je suis désolé, mais je n'entends pas l'interprétation.

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Je recommence.

Si je comprends bien, vous êtes en mode solution, et vous êtes proactif par rapport aux États-Unis. Vous n'êtes pas dans une relation de courtoisie ou de diplomatie. Vous êtes vraiment à la recherche d'une solution concrète.

N'est-ce pas?

[Traduction]

L'hon. Nils Clarke: Oui, absolument.

Comme je l'ai dit, les trois commissaires et le gouverneur de l'Alaska sont venus à Whitehorse en février. J'ai l'intention de les visiter à mon tour. Je vais me rendre à Juneau, à Fairbanks ou à Anchorage et je les rencontrerai sur place pour continuer à faire avancer ce dossier. Personnellement, je suis prudent, mais optimiste. Je pense que nous avançons dans la bonne direction.

La réponse est oui. Nous avons des discussions positives avec nos amis de l'Alaska et le gouvernement du Yukon sur divers enjeux concernant la faune et sa préservation. C'est pourquoi nous voulons jouer un rôle. Je sais que ce sujet passionne également M. Hanley, puisqu'il s'est rendu à Washington avec une délégation du Yukon l'an dernier.

Oui, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'avoir des discussions concrètes avec l'Alaska.

• (1730)

Le président: Merci, madame Desbiens.

Avant de passer à Mme Barron, je tiens à vous signaler qu'il est 17 h 30. J'ai besoin du consentement unanime du Comité pour poursuivre la séance. Nous pouvons siéger jusqu'à 17 h 50. Nous poursuivrons avec le ministre Clarke pendant environ 10 minutes, puis nous consacrerons les 10 dernières minutes aux instructions de rédaction, si cela vous convient.

Des députés: Oui.

Le président: Très bien.

Nous allons maintenant poursuivre la discussion avec le ministre Clarke. Vous disposez d'un maximum de six minutes, madame Barron. Allez-y, je vous prie.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur le ministre. Je vous remercie d'être des nôtres.

J'ai une première question à vous poser, monsieur le ministre. Je vous ai déjà entendu parler un peu de ce sujet, mais des témoins — les chefs, les représentants des Premières Nations, etc. — nous ont parlé des graves difficultés et de la pression que représente le manque d'accès au saumon pour leurs communautés sur le plan culturel, traditionnel et linguistique. Cela a également une incidence sur leur sécurité alimentaire. Le manque d'accès au saumon affecte ces communautés à bien des égards.

Vous en avez parlé dans un article du *Whitehorse Daily Star*, que j'ai avec moi aujourd'hui. Vous avez parlé du « grand sacrifice des Premières Nations du Yukon ».

Vous avez un peu parlé des mesures du gouvernement du Yukon. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Que devrait faire le gouvernement fédéral libéral pour veiller à ce que les Premières Nations ne soient pas affectées de façon disproportionnée par cet accord?

L'hon. Nils Clarke: Merci de la question, madame Barron.

Qu'ai-je dit dans le *Whitehorse Star*? Peu importe, j'espère avoir été raisonnable.

Oui, en effet, les Premières Nations ont fait le sacrifice ultime en ce qui concerne la pêche de subsistance au cours des 30 dernières années. Je dirais que les gouvernements et les citoyens des Premières Nations du Yukon ont déjà payé ce qu'on considère comme le prix ultime ou fait le sacrifice le plus important. C'est pourquoi il est extrêmement important que nous maintenions le dialogue avec l'Alaska. Nous voulons que les villages et les gouvernements des Premières Nations de l'Alaska, les bénéficiaires et les Premières Nations du Yukon bénéficient de la situation.

C'est une question de culture. Vous avez entendu ce que les témoins précédents ont dit. Les Premières Nations de Little Salmon Carmacks et des Tr'ondëk Hwëch'in sont celles qui pratiquaient la pêche commerciale au saumon. Il existe des photos datant des années 1930, 1940, 1950 et même des années 1960 de camps de pêche très importants sur le fleuve Yukon, la rivière Pelly et la rivière Stewart, qui ne servent plus aujourd'hui.

Comme je pense l'avoir dit plus tôt, nous continuerons à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il fournisse des ressources au Yukon afin qu'il poursuive son travail — un solide travail — de restauration dans le cadre de la théorie générale de restauration du saumon du Pacifique. Pour répondre à votre question, madame Barron, les gouvernements des Premières Nations du Yukon et leurs citoyens sont ceux qui ont payé le prix et assumé la responsabilité de la situation au cours des 30 dernières années. La pêche est devenue de plus en plus restreinte et essentiellement inexistante.

C'est pourquoi notre gouvernement et moi-même, à titre de ministre de l'Environnement du Yukon, souhaitons jouer un rôle important.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur le ministre.

Vous avez soulevé des points importants.

Monsieur le ministre, le sous-comité du saumon du Yukon nous a envoyé un mémoire, dans lequel il était écrit ce qui suit:

Le gouvernement du Yukon affirme que la gestion des salmonidés relève du gouvernement du Canada et prend par conséquent peu de mesures pour protéger le saumon dans le cadre de la réglementation de l'utilisation des terres du Yukon, comme l'exploitation minière. Or le gouvernement du Canada s'en remet lui-même au gouvernement du Yukon lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'utilisation des terres au Yukon. Il en résulte que l'habitat du saumon au Yukon n'est pas bien protégé et qu'aucun des deux gouvernements n'en assume fermement la responsabilité.

Que pensez-vous de ce mémoire et de la critique selon laquelle le gouvernement du Yukon n'assume pas fermement la responsabilité de la protection de l'habitat du saumon?

• (1735)

L'hon. Nils Clarke: Merci de la question.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises aujourd'hui, dans le cadre de mon travail, je n'ai pas le temps et l'intention de continuer à dire que le gouvernement fédéral est le seul responsable, mais il est le palier de gouvernement supérieur et cette responsabilité lui incombe. Il est facile pour le gouvernement du Yukon de dire que « nous nous en remettons à d'autres » et que « nous ne ferons rien », mais je pense avoir donné un aperçu de ce que nous faisons.

Nous travaillons avec les Premières Nations du Yukon pour répondre à certaines de leurs préoccupations, notamment en améliorant le passage des poissons dans les projets hydroélectriques du Yukon, en établissant des relations pour discuter de la faisabilité des écloséries de conservation — dont je vous ai parlé —, en protégeant les zones d'importance culturelle dans le cadre de notre programme de gestion de l'habitat du poisson et en travaillant avec tous nos partenaires à l'élaboration d'un plan de reconstitution des stocks de saumon du fleuve Yukon.

Comme je l'ai dit, je n'ai aucunement envie de répondre simplement que le MPO et le gouvernement fédéral sont les seuls à pouvoir trouver des solutions raisonnables.

Je me répète, mais je pense qu'il a été extrêmement important d'ouvrir ces voies de dialogue avec le merveilleux État de l'Alaska en organisant des réunions en personne et en maintenant ces voies de communication, car c'est probablement ainsi que nous avons pu réaliser les progrès les plus importants au cours des dernières années.

J'accepte certaines critiques, mais je tiens absolument à aller de l'avant et à ce que nous mobilisions davantage pour les gouvernements des Premières Nations du Yukon et tous les Yukonnais.

Le président: Merci, madame Barron.

Voilà qui met fin à la portion publique de notre réunion. Nous allons suspendre la séance dans un instant pour passer à huis clos afin de discuter des instructions de rédaction.

Je tiens à remercier le ministre Clarke d'avoir été des nôtres aujourd'hui et de nous avoir fait part de ses connaissances sur le saumon du Yukon ainsi que des avantages et des inconvénients et des hauts et des bas de ce qui se passe avec ce stock dans la région.

Je vous libère, monsieur le ministre.

L'hon. Nils Clarke: Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant le Comité. Je souhaite à tous les députés de terminer cette session printanière et estivale dans les meilleures conditions.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>